

prendre des mesures énergiques pour permettre l'égalité, la suprématie de cette loi, son application, son renforcement à tous les niveaux des institutions fédérales.

Le vice-premier ministre a rappelé, en écrivant le 24 octobre 1985 au coprésident du Comité mixte permanent de la politique des programmes de langues officielles, l'engagement profond de ce gouvernement à promouvoir et à étendre le bilinguisme officiel au Canada. Je vais citer le premier ministre qui déclarait:

Notre volonté de faire avancer la cause des langues officielles s'est manifestée dès les premières semaines de notre mandat, quand le président du Conseil du Trésor, l'honorable Robert de Cotret, a confirmé la résolution du gouvernement, non seulement de maintenir l'acquis en ce domaine, mais aussi d'améliorer les services existants en les rendant mieux adaptés aux besoins des Canadiens.

Cette volonté s'est également exprimée dans le discours du Trône du 5 novembre 1984, où le gouvernement s'engageait à assurer le respect de l'égalité des deux langues officielles, tant dans la Loi que dans les faits.

Le gouvernement procède actuellement à l'examen des dispositions de la Loi sur les langues officielles à la lumière de l'expérience acquise depuis 1969, et à la vérification de leur conformité avec la Charte canadienne des droits et libertés.

Je puis vous assurer que les nombreuses propositions mises de l'avant au cours des dernières années pour améliorer l'encadrement législatif de la politique seront évaluées, particulièrement celles que l'ancien comité mixte spécial a faites dans son cinquième rapport au Parlement, et celles du Commissaire aux langues officielles.

Je ne pense pas que, de quelque côté de la Chambre que l'on se trouve, l'on puisse douter un seul instant de la volonté de ce gouvernement justement de procéder à l'amélioration et d'aller dans le même sens que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) et celui de Saint-Denis (M. Prud'homme). Nous travaillons tous à l'amélioration des principes qui régissent cette loi fondamentale du Canada et qui en justifient l'existence et la cohésion. Si nous sommes, nous, députés du Québec, encore ici aujourd'hui, j'ai l'impression que c'est parce que justement les gouvernements successifs ont tenu à faire en sorte que l'on puisse vivre dans ce pays en utilisant notre culture et notre langue, nos cultures et nos langues.

Comme le premier ministre lui-même l'a indiqué au député d'Ottawa—Vanier le 15 avril dernier, à l'occasion du dépôt du Rapport Annuel du Commissaire aux langues officielles, et je cite:

L'an dernier, monsieur le Président, suite à la réception du rapport, j'ai mis sur pied un comité de sous-ministres seniors pour traiter de ce problème et dresser les grandes lignes d'un programme d'action de nature à favoriser davantage la mise en application et l'épanouissement des deux langues officielles au Canada et leur utilisation de façon quotidienne. Il me fait plaisir d'aviser mon ami que le Comité a fait rapport. Nous sommes maintenant au niveau ministériel, et dans un avenir rapproché, je pense que le gouvernement sera en mesure de faire des déclarations importantes au sujet de ce deuxième volet, si vous voulez, d'un programme d'action en faveur des langues officielles.

Bien sûr, certaines déclarations récentes, à la fois au Comité mixte de la Chambre et du Sénat, nous ont appris que c'est probablement tôt cet automne que nous ferions le dépôt de la nouvelle Loi sur les langues officielles.

Au sujet des modifications possibles à la Loi sur les langues officielles, le premier ministre avait répondu ce jour-là comme suit, et je cite:

J'ai dit publiquement après le dernier rapport que je chargerais un haut comité de sous-ministres supérieurs, ce que j'ai fait, de préparer des modifications à la Loi sur les langues officielles, afin que cette mesure législative d'importance primordiale soit renforcée, améliorée et adaptée aux conditions et exigences nouvelles. C'est chose faite.

Langues officielles—Loi

L'étude de la question se poursuit en ce moment aux échelons ministériels supérieurs. Les propositions qui seront ensuite soumises au Cabinet puis à la Chambre, au moment opportun, seront bénéfiques pour le pays.

Alors la volonté de ce gouvernement d'aller de l'avant avec cette importante réforme est donc bien exprimée. Il faut quand même souligner le besoin d'agir avec circonspection dans un dossier complexe. Je comprends l'impatience de mes collègues. Des événements récents à Montréal nous indiquent qu'il ne faut jamais lâcher sur la question des langues officielles . . .

M. Prud'homme: A Kapuskasing!

M. Hamelin: . . . ne jamais lâcher non plus dans toutes les provinces, comme le souligne mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme). Et à l'instar de mes collègues de Saint-Denis (M. Prud'homme) et de Ottawa—Vanier (M. Gauthier), j'invite tous les députés de cette Chambre à participer activement au comité mixte de la Chambre et du Sénat. Ce que vous nous demandez aujourd'hui, c'est de précipiter cette réforme . . . peut-être. Je me vois donc dans l'obligation à l'instar d'autres collègues, malgré tout le respect et toute l'admiration que j'ai pour la détermination de mes collègues, de demander à cette Chambre de retarder quelque adoption que ce soit de ce projet de loi. Nous allons y aller peut-être un peu plus lentement, mais avec votre détermination, la mienne, celle du Sénat et de cette Chambre, nous allons arriver tous ensemble à quelque chose qui va dépasser la simple question de la suprématie des langues officielles sur les autres textes de loi au Canada.

• (1740)

[Traduction]

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'interviens avec plaisir, afin de participer au débat sur le projet de loi C-203 et la motion tendant à renvoyer la question de la suprématie de la Loi sur les langues officielles au comité permanent mixte sur les langues officielles, pour étude suivie de recommandations.

J'ai écouté avec intérêt et plaisir le discours du député de Charlevoix (M. Hamelin). Sauf erreur, il s'est abstenu de dire qu'il est le nouveau coprésident de ce comité et je pourrais peut-être profiter de l'occasion pour le féliciter. Je tiens à le remercier de ses observations sur les mesures que le gouvernement entend prendre au sujet des langues officielles.

En tant que membre de ce comité, permettez-moi de dire que je trouve approprié que la Chambre se penche sur la question de la suprématie de la Loi sur les langues officielles au cours de cette heure réservée à l'étude des initiatives parlementaire, la première depuis l'adoption de la nouvelle procédure selon laquelle le comité permanent des affaires émanant des députés examine certains projets de loi aux fins d'un vote à la Chambre.

Même si ce projet de loi ne tombe pas dans cette catégorie, la motion de renvoi au comité permanent risque de créer cette possibilité, étant donné que le comité doit présenter un rapport à ce sujet et que la question va ainsi revenir à la Chambre.

Puis-je ajouter que c'est avec un peu d'inquiétude que j'interviens seulement en anglais, mais il convient de discuter des langues officielles dans cette langue également. Je pourrais peut-être ajouter que je suis un Canadien d'origine ni britannique ni française. Je n'ai parlé que l'Allemand jusqu'à l'âge de